

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le  
Mardi 21/03/2017  
Périodique 1.540  
SITE : [www.rgccf.be](http://www.rgccf.be)  
E-MAIL CQ : [brasseur@skynet.be](mailto:brasseur@skynet.be)

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du  
RGCC LE Mardi 04/04/2017 à 18h00 (si  
besoin, voir convocation(s))

CONVOCAION REUNION DU MARDI  
04/04/2017 2016 au local du RGCC « LE  
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville à  
Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE  
(PF) = Présence FACULTATIVE

NEANT

\*\*\*\*\*

SUSPENSIONS

Exclusion 2 avertissements en  
championnat : suspendu(s) pour 1 journée  
effective de championnat au sein du RGCC  
à partir du /2017 :

3 avertissements en championnat :  
suspendu(s) pour 1 journée effective de  
championnat au sein du RGCC à partir  
du /2017 :

\*\*\*\*\*

AMENDES ET FRAIS DIVERS :  
Journée du 18/03/2017

\* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non  
rentrées ou retard :

\* R. N.C. ou R. = Résultats non  
communiqués ou retards :

11.PHENIX M/S/M	1x3 €
17.FC FONTAINE	1x3 €
	1x6 €
29.LEVSKI MOE	1x3 €
36.JS MARCHIENNE	1x3 €
49.ACC BUFFALO	2x3 €
59.ELAQSA UNITED	1x3 €
63.BOIS DU PRINCE	1x3 €

A PARTIR DE LA  
SAISON 2017/2018, LE  
PRIODIQUE VERSION  
PAPIER (feuilles  
jaunes) SERA  
SUPPRIME.  
HABITUEZ VOUS A  
CONSULTER LE SITE  
DU RGCC.

\*\*\*\*\*

RAPPEL F.A.

SEUL L'ORIGINAL DE LA  
FEUILLE DE MATCH DOIT  
OBLIGATOIREMENT  
ETRE ENVOYE CHEZ M.  
LOOZE.  
EN CAS DE NON  
RESPECT DE CE QUI  
PRECEDE UNE AMENDE  
ADMINISTRATIVE SERA  
INFLIGEE